

La lettre N° 31 d'INFOS



aux sections CGT Finances Publiques

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

Montreuil, le 30 AVRIL 2013

éditorial

Une délégation actrice du congrès fédéral

Le congrès fédéral de la CGT s'est tenu à Toulouse du 18 au 22 mars 2013.

La plus haute instance de notre confédération était appelée :

- ▶ à se prononcer sur le rapport d'activité et le rapport financier de la direction confédérale,
- ▶ à adopter le document d'orientation et des résolutions,
- ▶ à voter les propositions de modifications statutaires.

Une délégation de 13 membres, porteuse de 46 amendements, avait été élue par la commission exécutive nationale pour représenter le syndicat national CGT Finances Publiques à ce congrès.

Les débats, ont été riches et parfois vifs, en particulier sur les sujets de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013, du syndicalisme rassemblé, et de la modernisation de l'action publique (MAP) et de l'acte III de la décentralisation.

La délégation était porteuse en particulier d'un amendement formulant la demande de l'abandon immédiat de l'acte III de la décentralisation et de la MAP, ainsi justifié : « *Dans le cadre de l'austérité budgétaire décidée par le gouvernement, cette nouvelle phase de décentralisation serait porteuse de lourdes menaces sur la pérennité des services public, leur qualité, l'emploi public et les conditions de travail et de rémunération des agents.* »

Estimant nécessaire cette prise de position par la confédération, c'est en défense de cet amendement que notre secrétaire général a pris la parole dans le débat en assemblée plénière.

Cette intervention, ainsi que les propos convergents de plusieurs délégués de syndicats de fonctionnaires d'Etat ou territoriaux, a permis d'obtenir un positionnement franc de la confédération sur ce sujet.

La rédaction finale du document d'orientation stipule donc que « *La CGT rejette l'acte III de la décentralisation, tel que projeté, et la loi du 16 décembre 2010 relative à l'organisation des collectivités territoriales qu'il prolonge. L'acte III s'inscrit dans le cadre de la réduction des dépenses publiques qui président à la modernisation de l'action publique (MAP). Il porte un processus de métropolisation et régionalisation qui, telles que conçues, conduisent à la mise en concurrence des territoires et des femmes et des hommes qui y travaillent aggravant disparités sociales et territoriales.* »

Si tous nos amendements n'ont pas été retenus, le travail et l'intervention de la délégation CGT Finances Publiques auront donc été décisifs sur ce point ainsi que, comme vous le constaterez à la lecture de ce document, en matière de retraites et de fiscalité, sujets sur lesquels a pu être réaffirmée la nécessité de justice et d'équité sociale.

à la une...  **ACTIONS**

INFOS À LA UNE

- Capn C des 23,24 et 25 avril 2013 : mouvement de mutations au 1er septembre filière fiscale la déclaration liminaire .
- Communiqué de l'UGFF CGT : soutien total au syndicat de la magistrature.
- 1er mai à Paris : rendez-vous Finances CGT à 15h au pied des marches de l'opéra bastille.
- Un 1er Mai de solidarité et d'exigences ! Carte des manifestations
- Reclassement de B en A
- Compte rendu Solidaires- CGT- FO audience du 25 avril 2013 avec la DG sur RIALTO Investigations.
- Lettre de thierry LEPAON secrétaire général de la CGT au président de la République.
- Évolution du pouvoir d'achat du point d'indice net majoré (mars 2013)
- Plan de Qualification Ministériel : la fin du suspens
- 1er MAI 2013 : sous le signe de la lutte contre l'austérité, pour l'emploi et le progrès social

Dates à retenir

- 30 avril 2013 : Assemblée générale annuelle de la section de la Charente
- 16 mai 2013 : Commission Exécutive de l'UGFF
- 23 mai 2013 : Commission exécutive nationale

COMPTE-RENDUS CAP

- Capn C des 23,24 et 25 avril 2013 : mouvement de mutations au 1er septembre filière fiscale la déclaration liminaire.
- Capn B des 7 et 8 mars 2013 : affectations hors métropole compte rendu.
- Cap de liste d'aptitude de B en A année 2013 Déclaration liminaire et compte rendu.



VOTES CGT FINANCES PUBLIQUES 50^{ÈME} CONGRÈS CONFÉDÉRAL

- ▶ **Nombre de délégués 13**
- ▶ **Nombre de voix de chaque délégués : 893**
- ▶ **Nombre total de voix exprimées : 11609**

RAPPORT D'ACTIVITE

Vote délégation	Vote du congrès
contre : 7319 voix soit 63 %	contre : 12,5 %
pour : 2899 voix soit 25 %	pour : 87,5 %
abstentions : 1391 voix soit 12%	abstentions : 7 %

DOCUMENT D'ORIENTATION partie I

Vote délégation	Vote du congrès
contre : 2902 voix soit 25%	contre : 16,5 %
pour : 5805 voix soit 50%	pour : 83,5 %
abstention : 2902 voix soit 25%	abstention : 5,3 %

Pour la délégation, il y a eu peu de prise en compte de la demande de débat sur le syndicalisme rassemblé dans le document réécrit.

Notre amendement sur ce sujet n'a pas été retenu.

Nous avons donc porté une partie des votes contre.

DOCUMENT D'ORIENTATION partie II

Vote délégation	Vote du congrès
contre : 1160 voix soit 10%	contre : 18,2 %
pour : 9289 voix soit 80%	pour : 81,8 %
abstention : 1160 voix soit 10%	abstention : 5,5 %

Les amendements proposés concernant l'impôt progressif et le retrait de l'acte III de la décentralisation qui n'avaient pas été retenus l'ont été après intervention dans le débat.

Il est à souligné que la demande de retrait de l'acte III de la décentralisation est mentionné en rajoutant « tel qu'il est » (le texte).

Un amendement porté par la délégation de la banque de France concernant la mention du rôle de la BCE a lui aussi été intégré après débat.

Considérant la prise en compte de nos amendements, la délégation a reporté le vote de la CEN .

DOCUMENT D'ORIENTATION partie III

Vote délégation	Vote du congrès
contre : 2323 voix soit 20%	contre : 7,8 %
pour : 8126 voix soit 70%	pour : 92,2 %
abstention : 1160 voix soit 10%	abstention : 4,1 %

Reprise du vote de la CEN

ENSEMBLE DU DOCUMENT D'ORIENTATION

La délégation ayant été principalement mandatée sur la partie II du document, partie qui avait été le plus débattue, nous avons reporté le vote de celle-ci sur l'ensemble du DO.

Vote délégation	Vote du congrès
contre : 1160 voix soit 10%	contre : 14,9 %
pour : 9289 voix soit 80%	pour : 85,1 %
abstention : 1160 voix soit 10%	abstention : 5,3 %

LA DÉLÉGATION DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES ÉTAIT COMPOSÉE PAR :

Michael CASAS, Axel BOURDEAU, Sophie BOUYGUES,
Emmanuelle PLANQUE, Stéphanie HUET, José NAVARRO,
Eric GRANATA, Carole LAFON, Cécile MAZAUD,
Olivier VADEBOUT, Christophe DELECOURT,
Hélène GUERRA et Boris BEAUDOUIN



Intervention de Michaël CASAS au 50^{ème} congrès CGT, pour le syndicat national CGT Finances Publiques (2 minutes)

Débat sur l'orientation – partie 2

Mon intervention va porter sur trois points : tout d'abord sur la fiscalité, ensuite sur la MAP et sur l'acte III de la décentralisation.

Par rapport à la fiscalité, nous avons noté que dans le texte II-261, le paragraphe proposé nous a semblé incomplet et nous proposons qu'à l'issue de la première phrase soit ajoutée la phrase suivante. « Promouvoir les impôts progressifs calculés en fonction des moyens des citoyens et réduire l'impact des impôts proportionnels pesant très lourdement sur les plus modestes. » Il s'agit, très naturellement, d'affirmer le fait que nous sommes favorables à la progressivité de l'impôt.

Le deuxième élément concerne la MAP. Et là, je voudrais reprendre le rapport de présentation qu'a fait Thierry et qui a bien rappelé la condamnation de la RGPP par la CGT. Il a également indiqué que c'étaient les mêmes motifs qui nous avaient amené à dénoncer aujourd'hui la MAP. Nous sommes d'accord avec cela. Mais il nous semble que, par rapport à un outil qui vise à renforcer le diktat de l'Union Européenne, nous devons être encore plus à l'offensive. En effet, présenté comme un simple exercice de maîtrise des dépenses publiques, les mesures contenues dans la MAP puisent leurs racines idéologiques autour de la réalisation d'objectifs qui nous semblent aller bien plus loin que les simples ajustements structurels contenus dans mise en place des plans d'austérité. De notre point de vue, les atteintes successives portées à notre souveraineté nationale, notamment matérialisées par le TSCG et le MES visent à affaiblir la puissance publique et son rôle d'intervention pour remettre en cause notre modèle social hérité de la Libération et défendre les intérêts du patronat.

[Le président de séance interrompt Michaël et lui demande de conclure]

C'est exactement le même constat que nous faisons pour l'acte III.

Nous souhaitons que soit porté à l'avis de ce congrès le fait de demander l'abandon de la MAP et l'abandon de l'acte III de la décentralisation.

Intervention d'Axel BOURDEAU au 50^{ème} congrès CGT, pour le syndicat national CGT Finances Publiques (2 minutes)

Débat sur les règles de vie et modifications statutaires

Je ne reviendrai pas sur ce qu'ont dit des camarades sur le manque de temps que nous avons pour organiser le débat sur ces modifications statutaires, les règles de vie et leur annexion aux statuts. Et pour faire en sorte que les syndiqués s'approprient ce débat.

Au vu des débats de la commission, de la restitution qui a été faite, nous estimons que nous n'avons pas été dans la possibilité de prendre toute la mesure des conséquences des modifications statutaires et en particulier de l'annexion des règles de vie aux statuts sur notre organisation et en particulier de la nouvelle rédaction qui est proposée, aujourd'hui en séance.

On s'est rendu compte, à la lecture de ces règles de vie modifiées, que la rédaction ne prend pas en compte toutes les structurations possibles de la CGT. Dans notre cas, particulier, nous sommes structurées en syndicat national. On estime qu'il y a un problème avec les articles 1.21 et 4.5. Par exemple, l'article 1.21 donne le droit à chaque syndiqué de participer au congrès de son syndicat. Pour un syndicat d'entreprise local, c'est tout à fait normal. Dans notre syndicat national, ce sont des délégations des sections qui se rendent au congrès.

Cela nous pose des difficultés pratiques. Et sur le 4.5 également, sur la désignation des candidats.





l'Humanité

Lu dans l'humanité :

Contester, mobiliser, négocier : triptyque cégétiste

La CGT confirme que la négociation fait partie des outils de sa palette syndicale. Mais elle est indissociable de la construction d'un rapport de forces favorable aux salariés.

Lors de l'ouverture du congrès, Thierry Lepaon, qui sera élu aujourd'hui secrétaire général de la CGT, avait lancé : « L'originalité de la CGT, c'est d'articuler, en permanence, contestation, propositions, consultation, mobilisation, négociation. » Une vision partagée par bon nombre de cégétistes, comme chez Arkema. Dans l'usine de fabrication d'acrylique basée à Saint-Avold (Moselle), la direction voulait ajouter un tour de production, sans personnel supplémentaire. En février, au terme d'une grève suivie par environ 80 % des 350 salariés, la direction a accepté d'ouvrir des discussions. Aurélie Hiver, élue au comité d'entreprise chez Arkema, sourit : « C'était une belle victoire. On a obtenu trois postes. Négocier, ça sert à quelque chose ! » La lutte a été menée en intersyndicale avec la CFDT et la CFE-CGC. « Cet effort d'unité est apprécié par les salariés, même si c'est nous qui avons mené la danse », précise-t-elle.

Mais le rapport de forces n'est pas le même partout. Après la révision générale des politiques publiques (RGPP), qui a supprimé bon nombre d'emplois dans la fonction publique, le gouvernement socialiste poursuit cette logique, rebaptisée modernisation de l'action publique (MAP). Michaël Casas, secrétaire général de la CGT des finances publiques, constate : « L'État voudrait qu'on accompagne ces restructurations, mais c'est impossible ! Sur certaines réorganisations, nous ne sommes même pas consultés ! L'État est dans une stratégie de contournement des organisations syndicales ». Hors de question, pour la CGT, de devenir une chambre d'enregistrement des réformes qui cassent le service public. « Nous misons aussi sur la mobilisation et nous avons sollicité des groupes parlementaires. Aujourd'hui, dans le pays, on voit que c'est le patronat et le gouvernement qui refusent la discussion, ils sont dans une attitude de passage en force ».

Dans le secteur privé, les conditions ne sont pas toujours réunies pour la mobilisation. Laurent Batisson, représentant au CE dans l'entreprise de carrelage Marazzi, soupire : « Vu la baisse des mises en chantier dans le bâtiment, les salariés ont plus de mal à revendiquer et le rapport de forces nous est défavorable ». Lors des dernières négociations annuelles obligatoires (NAO) sur les salaires, la direction leur a proposé 1,1 % d'augmentation. « Au moins avec les NAO, si nous n'arrivons pas à faire évoluer les choses, on peut aboutir à un protocole de désaccord. C'est différent pour les autres négociations. Il faudrait toujours obliger les patrons à se mettre autour de la table et les contraindre à une obligation de résultat ». Pour Rachid El Fahsi, qui travaille à Agen dans une collectivité territoriale, la difficulté pour engranger des résultats avec la négociation tient au rapport de forces insuffisant. Ce qui manque, « c'est une grande victoire sociale pour inverser la tendance et persuader les citoyens de l'efficacité de notre action revendicative ».

